

## Conditions Spécifiques SEPA

### 1. PORTÉE

Les Conditions Spécifiques SEPA énoncent les conditions auxquelles Satellic offre à l'Utilisateur la possibilité de payer via le système de prélèvement SEPA, en sus des moyens de paiement décrits à la clause 7.2 (*Paiement du prélèvement kilométrique*) des Conditions Générales.

### 2. DÉFINITIONS

Dans les Conditions Spécifiques SEPA, les termes et expressions en majuscule auront la signification énoncée ci-dessous. Les termes et expressions en majuscule qui ne sont pas énumérés ci-dessous auront la signification qui leur est donnée dans les Conditions Générales.

<b>Addendum SEPA</b>	La partie du Contrat Utilisateur relative à la demande et/ou au droit de l'Utilisateur de payer via le SEPA, le cas échéant;
<b>Commencement du SEPA</b>	A le sens donné à ce terme à la clause 6(a) des Conditions Spécifiques SEPA.
<b>Conditions Générales</b>	Les conditions générales de Satellic, faisant partie intégrante du Contrat Utilisateur;
<b>Conditions Spécifiques SEPA</b>	Les présentes conditions spécifiques relatives au paiement via le SEPA;
<b>Demande de Paiement</b>	A le sens donné à ce terme à la clause 8(a) des Conditions Spécifiques SEPA;
<b>Exigences SEPA</b>	Les conditions cumulées que l'Utilisateur doit respecter à tout moment pour avoir le droit de payer via le SEPA, telles que décrites à la clause 4 des Conditions Spécifiques SEPA;
<b>Formulaire de Demande SEPA</b>	Le formulaire-type de demande du droit de payer via le SEPA, que Satellic met à la disposition de l'Utilisateur;
<b>Formulaire de Mandat SEPA</b>	Le formulaire-type d'octroi d'un mandat de prélèvement interentreprises SEPA ("B2B"), que Satellic met à la disposition de l'Utilisateur;
<b>Garantie Bancaire</b>	A le sens donné à ce terme à la clause 4.3 des Conditions Spécifiques SEPA;
<b>Modèle de Garantie Bancaire</b>	Le modèle de la garantie bancaire que Satellic met à la disposition de l'Utilisateur;
<b>Moyen de Paiement Garanti (MPG)</b>	Un moyen de paiement par lequel l'Utilisateur s'acquitte du Prélèvement Kilométrique auprès de Satellic, tel que décrit à la clause 7.2(a) des Conditions Générales ou dans les Conditions Spécifiques SEPA;
<b>Pertes</b>	Tout dommage, perte, coût, dépense, amende, réclamation, retard et autre responsabilité;

**Processus SEPA** Le document décrivant le processus à suivre par les Parties pour implémenter le SEPA, que Satellic met à la disposition de l'Utilisateur;

**SEPA** Système de prélèvement interentreprises du SEPA ("B2B");

### 3. DROIT DE PAYER VIA LE SEPA

Des le Commencement du SEPA, et pendant la durée au cours de laquelle l'Utilisateur continue de satisfaire à toutes les Exigences SEPA et à condition que l'Addendum SEPA ne soit résilié, Satellic octroie à l'Utilisateur le droit de payer le Prélèvement Kilométrique et toute redevance pour des Services Complémentaires via le SEPA.

Dès le Commencement du SEPA, l'Utilisateur s'acquittera du Prélèvement Kilométrique et de toute redevance pour des Services Complémentaires via le SEPA, à moins que et jusqu'à ce que l'Utilisateur ne choisisse un autre Moyen de Paiement Garanti, Satellic ne révoque son autorisation de paiement via le SEPA et/ou l'Addendum SEPA ne soit résilié.

### 4. EXIGENCES SEPA

Le droit de l'Utilisateur de payer via le SEPA est subordonné au respect par l'Utilisateur de toutes les conditions énoncées dans la présente clause 4.

#### 4.1 Formulaire de Demande SEPA

- (a) L'Utilisateur soumettra à Satellic un Formulaire de Demande SEPA dûment complété et signé par un ou des représentants autorisés de l'Utilisateur. L'Utilisateur enverra une copie numérisée du Formulaire de Demande SEPA à [directdebit@satellic.be](mailto:directdebit@satellic.be) et enverra l'original par la poste aux sièges sociaux de Satellic, à l'attention de l'équipe SEPA. L'Utilisateur déclare et garantit que toutes les informations relatives au Formulaire de Demande SEPA sont exactes, complètes et précises.
- (b) L'Utilisateur acceptera les Conditions Spécifiques SEPA. En présentant le Formulaire de Demande SEPA, l'Utilisateur reconnaît et accepte être juridiquement lié par les Conditions Spécifiques SEPA, que l'Utilisateur confirme avoir lues et acceptées.

#### 4.2 Bonne assise financière

- (a) L'Utilisateur devra avoir et garder une bonne assise financière.
- (b) L'assise financière de l'Utilisateur peut, de l'avis de Satellic, être évaluée sur la base d'une déclaration bancaire, de vérifications de crédit et/ou de toute autre manière déterminée par Satellic.

#### 4.3 Garantie Bancaire

- (a) L'Utilisateur fournira et maintiendra une garantie bancaire irrévocable :
  - (i) qui est émise par une banque ou une institution financière réputée et digne de confiance, qui (1) est établie dans l'UE; (2) bénéficie d'au moins l'une des notations suivantes : A- de Standard & Poor's, A- de Fitch ou A3 de Moody's; et (3) est approuvée par Satellic;
  - (ii) qui se présente sous la forme du Modèle de Garantie Bancaire; et

- (iii) dont le montant est équivalent au Prélèvement Kilométrique (et le cas échéant redevances pour des Services Complémentaires) moyen(s) dû(s) par l'Utilisateur sur une période de deux (2) mois

**("Garantie Bancaire").**

- (b) À la demande de Satellic, l'Utilisateur modifiera le montant de la Garantie Bancaire sur la base du Prélèvement Kilométrique moyen et les redevances moyennes pour des Services Complémentaires dûs par l'Utilisateur. Dans les deux (2) semaines qui suivent cette demande, l'Utilisateur fournira à Satellic cette garantie bancaire modifiée.
- (c) La garantie bancaire sera valable et applicable pendant toute la durée de validité de l'Addendum SEPA. Si les conditions de la garantie bancaire spécifient une date d'échéance, et si l'Addendum SEPA (ou l'intégralité du Contrat Utilisateur) n'a pas été résilié à la date correspondant à trente (30) jours civils avant la date d'échéance de la garantie bancaire, l'Utilisateur prolongera la validité de la garantie bancaire d'une durée au moins égale à douze (12) mois. L'Utilisateur fournira à Satellic l'original de la garantie bancaire prolongée ou renouvelée au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date d'échéance de la garantie bancaire précédente.
- (d) Satellic a le droit d'introduire une demande d'indemnisation dans le cadre de la garantie bancaire (pour l'intégralité du montant de celle-ci) si l'Utilisateur :
  - (i) ne respecte pas en temps opportun ses obligations de paiement prévues dans le Contrat Utilisateur;
  - (ii) ne modifie pas la garantie bancaire conformément à la clause 4.3(b);
  - (iii) ne prolonge pas la validité de la garantie bancaire conformément à la clause 4.3(c); et/ou
  - (iv) ne reconstitue pas la garantie bancaire dans son montant intégral conformément à la clause 4.3(e).
- (e) Si Satellic a fait appel à la garantie bancaire, l'Utilisateur veillera à ce que celle-ci soit immédiatement (et au plus tard dans les deux (2) semaines) reconstituée conformément aux exigences, et pour le montant intégral, énoncés dans la présente clause 4.3.
- (f) Si l'Utilisateur ne respecte pas les clauses 4.3(b), 4.3(c) et/ou 4.3(e), sans préjudice des autres droits et recours de Satellic prévus dans le cadre du Contrat Utilisateur et par la loi, Satellic a le droit de révoquer son autorisation de paiement via le SEPA et Satellic notifiera sa révocation à l'Utilisateur par e-mail. Deux (2) jours ouvrables après la date d'envoi de cet e-mail, l'Addendum SEPA sera résilié avec effet immédiat et l'Utilisateur sera tenu de fournir un autre Moyen de Paiement Garanti dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait poursuivre l'utilisation du Réseau Routier. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Satellic ne sera pas tenu responsable des Pertes subies ou encourues par l'Utilisateur en relation avec ou à la suite d'une telle décision de Satellic.
- (g) Pour autant que l'Utilisateur ait respecté toutes ses obligations de paiement prévues dans le cadre du Contrat Utilisateur, Satellic renverra la garantie bancaire à l'Utilisateur dans le délai d'un (1) mois de la date d'expiration ou de résiliation de l'Addendum SEPA (ou de l'intégralité du Contrat Utilisateur, le cas échéant).

#### **4.4 Mandat(s) SEPA**

- (a) L'Utilisateur soumettra à Satellic (un) (des) Formulaire(s) de Mandat SEPA dûment complété(s) et signé(s) par un ou des représentants autorisés de l'Utilisateur et par un ou des représentants autorisés de la banque de l'Utilisateur. L'Utilisateur enverra une copie numérisée (du) (des)

Formulaire(s) de Mandat SEPA à [directdebit@satellic.be](mailto:directdebit@satellic.be) et enverra l'original par la poste aux sièges sociaux de Satellic, à l'attention de l'équipe SEPA. L'Utilisateur déclare et garantit que toutes les informations relatives au(x) Formulaire(s) de Mandat SEPA sont exactes et complètes.

- (b) L'Utilisateur autorisera Satellic à exécuter un test de la pièce de monnaie pour confirmer le(s) mandat(s) accordé par l'Utilisateur. En présentant le(s) Formulaire(s) de Mandat SEPA, l'Utilisateur reconnaît et accepte que Satellic a le droit de percevoir un (1) eurocent (0,01 EUR) sur le numéro de compte en banque de l'Utilisateur mentionné dans le(s) Formulaire(s) de Mandat SEPA à des fins de test. Le droit de l'Utilisateur de payer via le SEPA sera subordonné à la réussite du test de la pièce de monnaie.

#### 4.5 IBAN et système de prélèvement interentreprises SEPA

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'il ne pourra payer via le SEPA que (i) s'il dispose d'un numéro de compte en banque international (IBAN) et qu'il le garde; et (ii) si sa banque appuie le système de prélèvement interentreprises ("B2B") SEPA.

### 5. CONFIRMATION INITIALE DU RESPECT DES EXIGENCES SEPA

- (a) Dès réception de tous les documents originaux requis aux termes de la clause 4 et dès l'achèvement des contrôles et vérifications requis aux termes de la clause 4 et/ou jugés nécessaires ou utiles par Satellic, Satellic évaluera le respect par l'Utilisateur des exigences SEPA. Satellic déploiera tous efforts raisonnables pour mener ladite évaluation dans un délai raisonnable qui suit la réception de tous les documents requis de l'Utilisateur et de l'achèvement de tous les contrôles et vérifications.
- (b) Dans le cas où Satellic constate que l'Utilisateur ne respecte pas les exigences SEPA, Satellic en fera notification à l'Utilisateur par e-mail. Dans ce cas, conformément à la clause 3 des Conditions Spécifiques SEPA, Satellic n'accordera pas à l'Utilisateur le droit de payer via le SEPA et l'Addendum SEPA sera résilié avec effet immédiat. La décision prise par Satellic en la matière est définitive et ne doit pas être motivée. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Satellic ne sera pas tenu responsable des Pertes subies ou encourues par l'Utilisateur en relation avec ou à la suite d'une telle décision de Satellic.
- (c) Dans le cas où Satellic constate que l'Utilisateur respecte les exigences SEPA, Satellic en fera notification à l'Utilisateur par e-mail. Dans ce cas, l'Utilisateur aura le droit d'opter pour un paiement via le SEPA conformément au Processus SEPA que Satellic mettra à la disposition de l'Utilisateur à ce moment.

### 6. PROCESSUS SEPA

- (a) L'Utilisateur devra suivre le Processus SEPA pour implémenter le SEPA. L'Utilisateur reconnaît et accepte que (i) l'implémentation du Processus SEPA implique l'acceptation des termes du Processus SEPA par l'Utilisateur; (ii) le cas échéant, le Processus SEPA doit être complété une fois pour tout le Compte Utilisateur et/ou pour chaque séparément; (iii) le Processus SEPA sera considéré comme finalisé dès le moment où Satellic confirme le choix de l'Utilisateur pour le paiement via le SEPA dans le système pour, le cas échéant, le Compte Utilisateur ou l'OBU en question ("**Commencement du SEPA**").
- (b) Dès le Commencement du SEPA, l'Utilisateur aura le droit de payer via le SEPA, pour le Compte Utilisateur ou le(s) OBU(s) pour le(s)quel(s) cette confirmation aura été donnée.

Pour chaque OBU pour lequel l'Utilisateur a utilisé un autre Moyen de Paiement Garanti avant le Commencement du SEPA, l'Utilisateur recevra des relevés de redevances et d'imposition pour tous le Prélèvement Kilométrique du par l'Utilisateur pour la période s'achevant à la date du

Commencement du SEPA. En fonction du Moyen de Paiement Garanti applicable, ces relevés de redevances et d'imposition seront payés par l'Utilisateur conformément aux Conditions Générales.

- (c) À partir du Commencement du SEPA, le respect par l'Utilisateur de toutes les Exigences SEPA constituera un Moyen de Paiement Garanti.
- (d) L'Utilisateur reconnaît et accepte que (i) il ne sera pas possible de travailler avec un partenaire commercial de Satellic pour la gestion de son Compte Utilisateur, de ses Véhicules et/ou des OBUs; et (ii) que Satellic pourra visualiser et accéder à tous les Véhicules et OBUs de l'Utilisateur, que l'Utilisateur ait demandé ou non d'appliquer le SEPA pour ces OBUs. Satellic déploiera des efforts raisonnables pour n'entreprendre d'autres actions sur le Compte Utilisateur de l'Utilisateur que celles nécessaires ou utiles à l'exécution de ses obligations prévues dans l'Addendum SEPA. Pour éviter tout doute, l'Utilisateur demeure pleinement responsable de la gestion de son Compte Utilisateur, de ses Véhicules et de ses OBUs via le Portail des Utilisateurs ou via toute autre méthode disponible. Satellic ne fournira aucun service lié à la gestion du Compte Utilisateur, des Véhicules et/ou des OBUs de l'Utilisateur.

## 7. RESPECT CONTINU DES EXIGENCES SEPA

- (a) Satellic aura le droit de vérifier si l'Utilisateur continue de se conformer aux Exigences SEPA de la manière et à la fréquence que Satellic jugera appropriée. À la première demande de Satellic, l'Utilisateur fournira à Satellic la preuve de son respect continu des Exigences SEPA.
- (b) Si, à un moment donné, Satellic constate que l'Utilisateur ne se conforme plus aux Exigences SEPA, Satellic en fera notification à l'Utilisateur par e-mail. La décision prise par Satellic en la matière est définitive. Deux (2) jours ouvrables après la date d'envoi de cet e-mail, l'Addendum SEPA sera résilié avec effet immédiat et l'Utilisateur sera tenu de fournir un autre Moyen de Paiement Garanti dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait poursuivre l'utilisation du Réseau Routier. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Satellic ne sera pas tenu responsable des Pertes subies ou encourues par l'Utilisateur en relation avec ou à la suite d'une telle décision de Satellic.

## 8. CONDITIONS DE PAIEMENT

- (a) Pour chaque échéance de paiement, outre les relevés d'imposition et de redevance décrits à la clause 8.(a) des Conditions générales d'utilisation, l'Utilisateur recevra par e-mail un aperçu du Prélèvement Kilométrique et autres redevances dûs pour cette échéance de paiement pour tous les OBU pour lesquels le SEPA est d'application ("**Demande de Paiement**").

Par dérogation à la clause 8.(e) des Conditions Générales, Satellic aura le droit de prélever le montant total mentionné sur chaque Demande de Paiement du compte en banque de l'Utilisateur à partir de deux (2) jours ouvrables qui suivent la date d'envoi de la Demande de Paiement.

- (b) Si Satellic ne reçoit pas un paiement en temps opportun et/ou n'est pas en mesure de prélever un montant dû par l'Utilisateur dans le cadre du Contrat Utilisateur, sans préjudice de ses autres droits et recours prévus dans le Contrat Utilisateur et par la loi, Satellic a le droit, à son choix, de:
  - (i) faire appel à la garantie bancaire conformément à la clause 4.3; et/ou
  - (ii) notifier à l'Utilisateur par e-mail la révocation par Satellic de son autorisation de paiement via le SEPA. Deux (2) jours ouvrables après la date d'envoi de cet e-mail, l'Addendum SEPA sera résilié avec effet immédiat et l'Utilisateur sera tenu de fournir un autre Moyen de Paiement Garanti dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait poursuivre l'utilisation du Réseau Routier. L'Utilisateur reconnaît et accepte que Satellic ne sera pas tenu responsable des Pertes subies ou encourues par l'Utilisateur en relation avec ou à la suite d'une telle décision de Satellic.

## 9. ADDENDUM SEPA

- (a) L'Addendum SEPA est constitué du Formulaire de Demande SEPA (dûment complété et signé par l'Utilisateur) et des Conditions Spécifiques SEPA. L'Addendum SEPA fait partie intégrante du Contrat Utilisateur.
- (b) L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que Satellic est en droit de modifier, amender ou adapter unilatéralement les Conditions spécifiques d'utilisation de SEPA à tout moment. Ces modifications, amendements ou adaptations seront notifiés à l'Utilisateur par e-mail, à l'adresse e-mail fournie par l'Utilisateur dans son compte d'Utilisateur. Toutes modifications, et tous amendements et adaptations entreront en vigueur deux (2) semaines à partir de la date d'envoi de l'e-mail de notification par Satellic à l'Utilisateur. Si l'Utilisateur ne résilie pas l'Addendum SEPA dans ce délai de deux (2) semaines, l'Utilisateur sera réputé avoir irrévocablement accepté la modification, l'amendement ou l'adaptation.
- (c) L'Addendum SEPA entrera en vigueur à la date de présentation du Formulaire de Demande SEPA dûment complété et signé par l'Utilisateur, et (à condition que Satellic approuve le paiement via le SEPA pour l'Utilisateur conformément à la clause 5) restera en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une des Parties ou autrement tel qu'énoncé dans les Conditions Spécifiques SEPA.
- (d) L'Utilisateur aura à tout moment le droit de résilier l'Addendum SEPA. L'Utilisateur aura à tout moment droit de sélectionner un autre Moyen de Paiement Garanti pour un OBU pour lequel le paiement par le SEPA s'applique.
- (e) Satellic aura le droit de résilier l'Addendum SEPA, sans l'intervention d'un tribunal et sans que l'Utilisateur ne doive être dédommagé en relation avec ou à la suite de cette résiliation, dans les situations énoncées dans les Conditions Spécifiques SEPA et dans le cas où l'Utilisateur ne respecterait pas ses obligations prévues dans l'Addendum SEPA.
- (f) L'Utilisateur reconnaît et accepte que, dans le cas où l'Utilisateur souhaiterait recommencer à payer via le SEPA après la résiliation (par l'Utilisateur, Satellic ou autrement, le cas échéant) de l'Addendum SEPA, il devra recommencer la procédure de demande de paiement via le SEPA (y compris la présentation du formulaire de demande SEPA).

*[FIN DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES SEPA]*